

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certifié au titre des
actions de formation

intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

LES ASST : VERS UNE CULTURE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les Actions Santé et Sécurité au Travail dans les fonctions publiques de l'INTEFP ont été créées le 1er juillet 2008 afin de former les agents de la Fonction Publique. Notre projet est de permettre aux agents de toute la fonction publique de bénéficier de nos acquis et de nos expériences en santé sécurité au travail. Aussi, nous avons développé, depuis plus de 10 ans, notre offre de formation afin de pouvoir répondre aux besoins, que nous savons grandissants. S'appuyant sur l'expertise du Ministère du Travail et en collaboration avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'INTEFP se veut vecteur de partage et de capitalisation des savoirs au sein de la fonction publique.

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

L'équipe pédagogique des Actions Santé Sécurité au Travail, propose aux acteurs de la prévention des formations initiales et continues sur les thématiques liées à la santé sécurité au travail et à l'amélioration des conditions de travail.

Que vous soyez assistant/ conseiller de prévention, membre de formations spécialisées en santé sécurité et conditions de travail, membre de comités sociaux d'administration, manager, chef de service, responsable RH ou bien encore agent, nos formations sauront répondre à vos besoins.

Les ASST interviennent également dans le processus de professionnalisation des ISST (Convention tripartite entre DGAFP-DRH Min Sociaux-INTEFP).

NOTRE VISION DE LA FORMATION

Afin de vous permettre d'appréhender au mieux vos missions, nos formations favorisent une approche actionnelle orientées sur l'acquisition des gestes métier. Nous encourageons également l'inter ministérialité au sein de nos formations, car nous savons qu'elle est riche d'échange et permet la mise en place de réseaux nationaux de préventeurs.

Enfin, la transversalité est au cœur de nos préoccupations : les connaissances et compétences à acquérir lors de nos formations répondent aux exigences des référentiels de formation DGAFP ainsi qu'aux nouveaux enjeux professionnels.

LES FORMATIONS EN PRATIQUE

Afin de répondre à vos attentes, l'équipe pédagogique des ASST met en place des modules de formation en présentiel, hybride ou bien encore totalement à distance.

Des dispositifs d'évaluation des acquis prédictives, formatives et sommatives ont également été mis en place et systématisés, au sein de vos formations afin de répondre au mieux à vos besoins et de valider les compétences acquises en stage. Des autoévaluations ainsi qu'un livret pédagogique sont proposés aux ISST, afin d'offrir un parcours personnalisé, qui fait le point sur les connaissances et compétences acquises lors de la formation.

LES NOUVEAUX ENJEUX POUR 2023

Les élections professionnelles ainsi que la fusion des instances en 2023 en Comités Sociaux d'Administration et formations spécialisées en santé sécurité et conditions de travail, ont fait émerger de nouveaux enjeux et besoins en formation des acteurs de la prévention.

Pour répondre à ces demandes, l'INTEFP a conçu de tous nouveaux modules de formation répondant aux sources réglementaires (décret 2020-1427 du 20 novembre 2020) mais également à l'évolution des conditions de travail POST-COVID.

Ces programmes vous sont proposés dans les pages suivantes.

La publication du Plan Santé au Travail dans la fonction publique a également mis en évidence la nécessité de former l'intégralité des acteurs de prévention à la santé sécurité au travail ainsi que de renforcer et améliorer ce système d'acteurs. En conséquences, les ASST proposent des formations sur les thématiques de santé sécurité et amélioration des conditions de travail à l'intégralité de la chaîne d'acteurs de prévention.

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

A l'INTEFP, nous pensons que les formations initiales doivent être complétées par des formations continues pour répondre aux réalités rencontrées par les agents de prévention.

Ainsi, l'équipe pédagogique des ASST est heureuse de vous proposer cette année encore de nombreuses formations continues, élaborées par nos spécialistes de la SST à partir des besoins identifiés chez les préventeurs.

L'INTEFP : UNE ÉCOLE DE SERVICE PUBLICQUE AU SERVICE DES STAGIAIRES

LA GARANTIE DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Notre réseau d'intervenants est composé de professionnels de la Santé Sécurité au Travail (Inspecteur du travail, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Conseiller de prévention, Ingénieur de prévention, Psychologue-ergonome, Médecin de prévention, Consultant...)

Nos formateurs sont également formés à intervalles réguliers en ingénierie pédagogique et techniques d'animation actionnelle.

L'INTEFP est certifié QUALIOPi au titre de ses actions de formations depuis septembre 2021 et est engagé au quotidien dans une démarche d'amélioration continue de ses prestations.

LA SATISFACTION DE NOS STAGIAIRES

En 2022, nous avons organisé 51 sessions de formation présentielle et distancielles, pour un total de 629 stagiaires sur les diverses thématiques en santé sécurité au travail que nous proposons dans les pages suivantes. Un bilan des enquêtes de satisfaction est dressé ci-dessous*:

- 90% des stagiaires ayant suivi nos formations se disent entièrement satisfaits de leur cursus
- 87% des stagiaires ayant suivi nos formations estiment que les objectifs de formation ont été entièrement atteints.
- 89% des stagiaires ayant suivi nos formations hybrides pensent que les e-learning préalables proposés sont entièrement satisfaisants.
- Enfin, les 3 points remarquables de nos formations sont la qualité de nos intervenants, la maîtrise du sujet par nos formateurs ainsi que l'alternance entre théorie et pratique lors des formations

*à partir des données collectées dans les enquêtes de satisfaction du 01/01/2022 au 13/12/2022

TOUJOURS NOS FORMATIONS SUR MESURE

L'équipe des ASST propose également de concevoir des formations sur mesure en accord avec les besoins de vos agents. Les programmes seront adaptés ou bien entièrement élaborés par nos soins en fonction des attentes et des réalités de vos institutions.

Nos formateurs interviendront sur votre site et aux dates qui conviennent le mieux pour assurer la meilleure participation des préventeurs.

UN ESPACE POUR PLUS D'ÉCHANGE DE PRATIQUE

Afin de vous permettre de trouver les réponses à vos questions même après votre formation, l'INTEFP, met à votre disposition un espace partagé sur sa plateforme d'apprentissage à distance PADINT, dont les accès vous seront ouverts dès votre inscription et pour une durée d'un an.

Ainsi, vous pourrez y retrouver les documents généraux tels que les textes de référence en Santé Sécurité au Travail, ou bien encore des exemples de documents (Trame de DUER, plan de prévention vierge...) pouvant vous aider à améliorer la démarche de prévention en santé et sécurité au travail dans votre institution.

Vous pourrez également sur cette espace réaliser vos e-learning préalables, vos évaluations prédictives, et évaluations des acquis.

Nous savons également combien les échanges de pratique sont formateurs et fondamentaux dans la mise en place d'une démarche de prévention. Aussi, des forums d'échanges vous seront ouverts et vous serez ainsi en capacité de poser des questions à vos pairs mais aussi de partager votre expérience en matière de prévention des risques.

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS !



L'ÉQUIPE ET VOUS : AU SERVICE DE LA FORMATION DES PRÉVENTEURS

Une équipe accueillante et au service de la formation des agents, saura vous guider dans le choix des actions à mettre en place dans votre service.

Une pédagogie active, des formateurs expérimentés et des chargées de missions à votre écoute, permettent à l'INTEFP de répondre à vos questions de manière personnalisée.

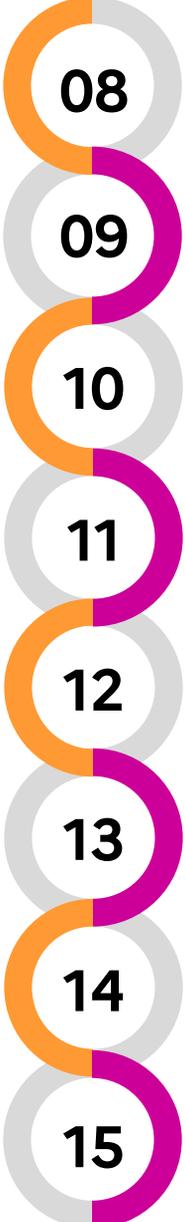
Afin de préparer et d'adapter nos formations à vos besoins, nous vous conseillons de nous contacter à minima deux mois avant la date de formation désirée.

Comment s'inscrire ou commander une formation ?

Pour vous inscrire, commander une formation ou obtenir plus de renseignement, contactez nous à l'adresse suivante : intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr
Attention le délai d'accès aux formations ouvertes à l'interministériel est **de 3 semaines avant le début du présentiel**. Le délai d'accès aux formations intra ministériel est décidé avec le commanditaire.

Accessibilité pour personne en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr

FORMATIONS INITIALES



	08	FORMATION INITIALE HYBRIDE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION
FORMATION INITIALE HYBRIDE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION	09	
	10	FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION
FORMATION REGLEMENTAIRE DES MEMBRES DE CSA AVEC FORMATION SPECIALISEE	11	
	12	FORMATION REGLEMENTAIRE DES MEMBRES DE FORMATION SPECIALISEE / CSA SANS FORMATION SPECIALISEE
FORMATION INITIALE SPECIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PREVENTION	13	
	14	FORMATION INITIALE SPECIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PREVENTION
LA PREVENTION DES RPS EN CSA/FS SSCT	15	

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

PUBLIC CIBLE

Assistant de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

INTERVENANTS

conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h30)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Formation (5 jours)

- Retour sur l'expérience e-learning
- L'activité de l'assistant de prévention
- Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention
- La démarche d'évaluation des risques
- Les méthodes et outils d'intervention
- La visite des locaux
- Savoir communiquer et animer un réseau
- Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs
- Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux
- Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h)
(visite virtuelle)

Informations



1h30 préalables en e-learning
+ 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h d'évaluation à distance



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION

PUBLIC CIBLE

Conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention
- Animer le réseau des assistants de prévention

INTERVENANTS

conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h30)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Formation (tronc commun AP 5j)

- Retour sur l'expérience e-learning
- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention
- La démarche d'évaluation des risques
- Les méthodes et outils d'intervention : maîtriser les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité
- La visite des locaux
- Sensibilisation à la prévention des RPS

Spécifique Conseillers de prévention (2j)

- Rôle et spécificités liés à la mission
- Appréhender son rôle de coordinateur de la prévention au sein de son établissement

Evaluation de fin de formation à distance (1h)
(visite virtuelle)

Informations



1h30 préalables en e-learning
+ 7 jours obligatoires (42h)
+ 1h d'évaluation à distance



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Prérequis : aucun



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION

PUBLIC CIBLE

Assistants et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Approfondir ses connaissances des documents réglementaires en santé et sécurité au travail
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Identifier et prévenir les risques liés à son environnement de travail

INTERVENANTS

conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

CONTENU DE LA FORMATION

Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique

- Rappel réglementaire
- Les registres RSST et RSDGI
- DUERP : échanges de pratique, lien avec les autres registres
- Analyse d'un poste de travail
- Les accidents de service et congés maladie ordinaires

Identifier et prévenir les risques liés à son environnement

2 risques au choix en fonction des participants

Le risque électrique ▪ Le risque chimique ▪ Les chutes de plain-pied ▪ Le risque routier ▪ Les TMS ▪ Les RPS ▪ Le risque amiante ▪ Le registre accessibilité ▪ Le travail en hauteur et fiches de vérification ▪ Le risque incendie ▪ Intervention des entreprises extérieures ▪ Coordination d'un réseau d'Assistants de prévention

Evaluation de fin de formation à distance (1h)
(visite virtuelle)

A noter : Pour cette formation il est demandé aux stagiaires de se présenter munis des registres RSST et RSDGI de leur établissement

Informations



2 jours obligatoires (12h) + 1h d'évaluation à distance



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Prérequis : aucun



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION REGLEMENTAIRE DES MEMBRES DE CSA AVEC FORMATION SPECIALISEE

PUBLIC CIBLE

Membres de comité social d'administration en intra

OBJECTIFS

- participer en tant que membre des instances de dialogue social à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des agents dans leur travail et veiller sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières à l'égard des personnels
- Favoriser la montée en compétence des membres de CSA en tant qu'acteurs de prévention
- Développer les aptitudes à identifier et évaluer les risques professionnels
- Homogénéiser les pratiques entre membres de CSA

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant...

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h)

- Les notions fondamentales en santé sécurité au travail dans la fonction publique d'état
- Les CSA : organisation, attributions et compétences des instances

Formation (3 jours)

- Identifier les rôles, missions et responsabilités des acteurs de la prévention
- Identifier les notions de responsabilités
- Construire le fonctionnement du CSA
- Se positionner par rapport à la FS SSCT
- Identifier les outils et moyens à sa disposition
- Evaluer les risques professionnels : méthodologie, outils et moyens
- Manager et travailler à distance
- Sensibilisation à la prévention des RPS
- Sensibilisation à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

Evaluation des acquis à distance (1h)

Informations



1h préalable en e-learning + 3 jours obligatoires (18h) + 1h d'évaluation à distance



Tarif groupe en intra : 3960€ TTC



Modalité pédagogique hybride ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 20



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION REGLEMENTAIRE DES MEMBRES DE FORMATION SPECIALISEE / CSA SANS FORMATION SPECIALISEE

PUBLIC CIBLE

Membres de formation spécialisé en santé sécurité et conditions de travail
Membres de comité social
d'administration sans FS SSCT

OBJECTIFS

- participer en tant que membre des instances de dialogue social à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des agents dans leur travail et veiller sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières à l'égard des personnels.
- Favoriser la montée en compétence des membres de CSA/FS SSCT en tant qu'acteurs de prévention
- Développer les aptitudes à identifier et évaluer les risques professionnels
- Homogénéiser les pratiques entre membres de CSA/FS SSCT

INTERVENANTS

conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h)

- Les notions fondamentales en santé sécurité au travail dans la fonction publique d'état
- Les CSA : organisation, attributions et compétences des instances

Formation (5 jours ou 3 + 2 jours)

- Identifier les rôles, missions et responsabilités des acteurs de la prévention
- Identifier les notions de responsabilités
- Construire le fonctionnement du CSA
- Se positionner par rapport à la FS SSCT
- Identifier les outils et moyens à sa disposition
- Evaluer les risques professionnels : méthodologie, outils et moyens
- Préparer et réaliser une visite de site
- Réaliser une enquête accident
- Sensibilisation à la prévention des RPS
- Sensibilisation à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles
- Manager et travailler à distance

Evaluation des acquis à distance (1h)

- Visite de site virtuelle

Informations



1h préalable en e-learning + 5 jours obligatoire (30h) + 1h d'évaluation à distance



Tarif groupe : 6600€ TTC



Modalité pédagogique hybride ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 20



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION INITIALE SPECIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PREVENTION

PUBLIC CIBLE

Assistant de prévention issu des agences régionales de santé

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

INTERVENANTS

Spécialistes de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier le cadre réglementaire spécifique aux ARS

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Les responsabilités pénales en matière de santé et sécurité au travail

Généralités sur la mission d'assistant de prévention

- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun
- L'activité de l'assistant de prévention
- Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs

Sensibilisation à la prévention des RPS

Evaluation de fin de formation à distance (1h)
(visite virtuelle)

Informations



5 jours obligatoires (30h)
+ 1h d'évaluation à distance



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Prérequis : aucun



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION INITIALE SPECIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PREVENTION

PUBLIC CIBLE

Conseillers de prévention issu des agences régionales de santé

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation SST applicable aux ARS
- Identifier le système d'acteurs de la prévention
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention
- Animer le réseau des assistants de prévention

INTERVENANTS

conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

CONTENU DE LA FORMATION

Connaître le cadre réglementaire spécifique aux ARS

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de SST dans les ARS
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Généralités sur la mission de conseiller de prévention

- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Identifier et savoir utiliser les outils et les méthodes de communication pour favoriser la cohésion du réseau des assistants de prévention

Sensibilisation à la prévention des RPS

- Elaborer un plan de prévention
- Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle)

Informations



7 jours obligatoires (42h)
+ 1h d'évaluation à distance



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

LA PREVENTION DES RPS EN CSA/FS SSCT

PUBLIC CIBLE

Membres de comité social d'administration
Membres de formation spécialisée en santé sécurité et condition de travail

OBJECTIFS

- Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux
- Identifier les indicateurs et facteurs de RPS
- Conduire une enquête RPS
- Mettre en œuvre une action collective en matière de prévention

INTERVENANTS

conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h)

- Cadre juridique
- Définition et caractéristiques des RPS

Formation (2 jours)

- Identifier les enjeux économiques et sociaux des RPS
- Conséquences sur la santé et l'organisation
- Identifier le cadre réglementaire et les différents acteurs de prévention
- Appréhender les différents moments de l'analyse des risques et les différents niveaux de prévention
- Savoir détecter les RPS : du diagnostic au plan d'action
- Mise en pratique : la démarche d'évaluation des RPS et les missions des membres de CSA/FS SSCT
- Réaliser une enquête accident de service RPS

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

Informations



1h préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)
+ 1h d'évaluation à distance



Modalité pédagogique hybride ou à distance



Prérequis : avoir suivi la formation réglementaire des membres de CSA ou FS SSCT



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATIONS CONTINUES

	18	L'ACCIDENT DE SERVICE
ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE	19	
	20	DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : REGIME ET ENQUÊTE
FORMATION/INFORMATION SUR LE METIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PREVENTION	21	
	22	GESTION DES PUBLICS DIFFICILES: LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION APPLIQUEES AUX SITUATIONS DIFFICILES OU CONFLICTUELLES
LE HANDICAP AU QUOTIDIEN: QUELS LEVIERS POUR LES RH ET LE MANAGEMENT ?	23	
	24	INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETE
MANAGER ET SANTE SECURITE AU TRAVAIL: APPREHENDER LES RÔLES ET MISSIONS LIES A SA FONCTION	25	
	26	MANAGER: RÔLE, FONCTION ET MISSIONS DANS LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX
LES PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE	27	

	28	PLAN DE PREVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES
PREVENIR LES RPS : SENSIBILISATION	29	
	30	PREVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS
PREVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DEGRADEES	31	
	32	PREVENIR LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN FS SSCT/CSA
PREVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PREVENTION PRIMAIRE	33	
	34	PREVENTEURS : COMMENT AGIR POUR PRESERVER LA SANTE MENTALE ?
REDIGER UNE FICHE DE POSTE A PARTIR D'UNE DONNEE DE SECURITE	35	
	36	RESPONSABILITES EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL POUR LES MANAGERS ET CHEFS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE
LE RISQUE AMIANTE	37	
	38	LA SÛRETE DES AGENTS
VISITE DE CSA/FS SSCT	39	

L'ACCIDENT DE SERVICE

PUBLIC CIBLE

Assistants et conseillers de prévention,
membres CSA/ FS SSCT
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Identifier le régime des accidents de service /accidents du travail
- Réaliser une enquête accident de service/du travail

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier les notions fondamentales : l'accident de service, accident de mission, accident de trajet, déclaration, reconnaissance et réparation

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

Participer à une enquête accident de service

- Construire une méthodologie d'enquête : réalisation, restitution.
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INTERVENANTS

conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Informations



1 jour obligatoire (6h) +
1h évaluation à distance



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE

PUBLIC CIBLE

Membre d'une cellule de crise

OBJECTIFS

- Identifier son rôle et ses missions en tant qu'acteur de la cellule de crise afin d'agir en cas de crise potentielle
- Savoir mobiliser des réflexes acquis grâce à l'expérimentation
- Savoir anticiper les facteurs de crise
- Savoir anticiper ses actions en cas de crise majeure
- S'approprier des outils propres à son administration en matière de gestion de crise

INTERVENANTS

Formateurs en prévention des risques majeurs

CONTENU DE LA FORMATION

Appréhender la notion de risques majeurs

- Définir les risques majeurs
- Gérer une crise provoquée par un risque majeur

La cellule de crise : rôles et missions

- Définir les rôles et missions d'une cellule de crise
- S'approprier les documents
- Quelles actions mettre en œuvre avant, pendant et après la crise ?

Mise en situation : cas pratique

- Réalisation d'exercices pratiques
- Retours d'expérience
- Débriefing
- Rédaction de compte rendu

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



2 jours obligatoires (12h)



Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : REGIME ET ENQUÊTE

PUBLIC CIBLE

Tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Connaître les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)
- Connaître la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
- Identifier le rôle du CSA/FS SSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative
- Savoir impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

CONTENU DE LA FORMATION

Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Connaître la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Savoir compléter le registre des DGI
- S'approprier l'outil, la démarche

Réaliser une enquête DGI en FS SSCT/CSA

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail sur le règlement intérieur du CSA
- Maîtriser les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative et sommative

(exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1 jour obligatoire (6h) +
1h évaluation à distance



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION/INFORMATION SUR LE METIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PREVENTION

PUBLIC CIBLE

Tout agent
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Sensibiliser les agents à la santé sécurité au travail ainsi qu'à la prévention des risques professionnels dans la fonction publique
- Mobiliser des agents pour promouvoir la culture de la santé sécurité au travail dans l'établissement
- Savoir identifier les spécificités liées à la mission d'assistant/conseiller de prévention comme agent préventeur de terrain

INTERVENANTS

Conseiller de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Les notions fondamentales de la SST dans la FPE

- Les sources législatives et réglementaires applicables en matière de SST
- Les responsabilités pénales en matière de SST
- Le rôle et missions des acteurs et responsabilités : chef de service, médecin de prévention, membres du CSA/FS SSCT, agents, ISST...

Définir les missions et le positionnement de l'assistant/conseiller de prévention

- Introduction de la lettre de cadrage
- Les domaines d'action
- L'activité de l'assistant au quotidien: observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil, impulsion
- La mission d'évaluation des risques professionnels (initiation)

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1 jour obligatoire (6h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

GESTION DES PUBLICS DIFFICILES: LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION APPLIQUEES AUX SITUATIONS DIFFICILES OU CONFLICTUELLES

PUBLIC CIBLE

Tout agent
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Reconnaître et cartographier les situations difficiles et conflictuelles
- Maîtriser les fondamentaux de la communication et connaître les règles spécifiques aux situations difficiles ou conflictuelles

CONTENU DE LA FORMATION

Formation : Jour 1

- Définition de situation difficile, conflictuelle
- Mécanismes et gestion des situations conflictuelles
- Les bases de la communication

Formation : Jour 2

- Les règles spécifique de la communication en situation difficile ou conflictuelle
- Prévenir/réagir face à une situation conflictuelle

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INTERVENANTS

Ingénieur de prévention

Informations



2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN: QUELS LEVIERS POUR LES RH ET LE MANAGEMENT ?

PUBLIC CIBLE

Encadrant, responsable ressources humaines, référent handicap
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée
- Définir son rôle dans la gestion du handicap au travail
- Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

INTERVENANTS

Consultant, spécialiste du management

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h20)

- Interrogations sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Formation

- Savoir mener un entretien d'intégration et/ou de retour à l'emploi après une aggravation de la situation de handicap d'un agent
- Anticiper l'arrivée ou le retour d'un agent et l'accueillir dans de bonnes conditions
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Réaliser le suivi et l'évaluation professionnelle d'un agent en situation de handicap
- Elaborer un plan d'action prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1h20 préalables e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ

PUBLIC CIBLE

assistant et conseiller de prévention de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire relatif à l'Education Nationale et à l'Enseignement Supérieur
- Savoir élaborer un plan particulier de mise en sûreté et procéder à sa mise en place
- Savoir réagir face aux risques majeurs

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Identifier et s'approprier le cadre réglementaire relatif à la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté dans les l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur
- A partir du guide d'élaboration des plans particuliers de mise en sûreté, savoir comment procéder à leur constitution.
- Mise en situation : Les plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs
A partir de scénarii d'exercice, participer à l'élaboration de plans particuliers de mise en sûreté

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INTERVENANTS

Conseiller de prévention académique

Informations



1 jour obligatoire (6h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

MANAGER ET SANTE SECURITE AU TRAVAIL: APPREHENDER LES RÔLES ET MISSIONS LIES A SA FONCTION

PUBLIC CIBLE

chefs de services, managers, directeurs de la fonction publique
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender les rôles et responsabilités des chefs de service en matière de SST (réglementation SST CT et décret de 82)
- Identifier les missions, le rôle et l'importance des Managers dans la prévention et l'application des règles liées à la santé sécurité au Travail
- Identifier la nécessité et l'importance du DUERP dans le système de prévention, les obligations liées au programme de prévention ainsi que les registres spécifiques

INTERVENANTS

Conseiller de prévention académique, ISST, consultant...

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Appréhender son rôle de chef de service en matière de SST
- Identifier rôle, missions et importance des acteurs de la prévention
- Appréhender l'importance des documents ressources à sa disposition
- Appréhender l'importance de sa mission en tant que manager

Evaluation formative

Informations



1 jour obligatoire (7h)



Tarif interministériel :
465€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 4
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

MANAGER: RÔLE, FONCTION ET MISSIONS DANS LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PUBLIC CIBLE

chefs de services, managers, directeurs de la fonction publique
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender les rôles et responsabilités des chefs de services en matière de SST pour améliorer et participer activement à la prévention des risques psychosociaux
- Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs aux RPS
- Savoir identifier les indicateurs et les facteurs des RPS
- Identifier les différents niveaux de prévention des RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail
- Partager un socle commun et de compréhension des dynamiques de développement des RPS et de développement de la santé

INTERVENANTS

Consultants, ergonome, psychologue du travail

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Appréhender son rôle de chef de service en matière de SST
- Introduction à la prévention des RPS
- Identifier les causes des facteurs de risques
- Détecter les RPS
- Appréhender les outils à sa disposition
- Partager son expérience
- Partager des méthodes communes face aux situations problèmes

Evaluation prédictive, formative et sommative

Informations



1h préalable en e-learning +
2 jours obligatoires (12h) +
1h évaluation à distance



Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

PUBLIC CIBLE

Tout préventeur

OBJECTIFS

- Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur
- Identifier les enjeux liés à l'élaboration des plans de continuité d'activité
- Identifier les conséquences liés à la mise en œuvre des plans de continuité d'activité

INTERVENANTS

M. Pierre MARDRUS

CONTENU DE LA FORMATION

Interview filmée de M. Pierre MARDRUS, chargé de mission aux ministères sociaux

- Présentation des PCA, responsabilités et enjeux.
- Présentation des conséquences pour les agents.
- Comment s'effectue la reprise d'activité post-crise?

Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur

- Activités d'auto-formation
- Savoir identifier les risques à intégrer aux plans de continuité d'activité
- Identifier les impératifs à respecter lors de l'élaboration des plans de continuité d'activité
- Déterminer les actions à mettre en œuvre lors de la reprise d'activité post-crise

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



30min en e-learning



Tarif interministériel :
50€/stagiaire
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
e-learning



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : e-learning

PLAN DE PREVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES

PUBLIC CIBLE

Assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Savoir quand et comment applique le cadre réglementaire
- S'approprier un lexique référent
- Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

CONTENU DE LA FORMATION

Le cadre réglementaire relatifs à l' élaboration des plans de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures : quand et comment l'appliquer?
S'approprier un lexique référent : identifier les définitions.

- La typologie des entreprises
- Les risques d'interférence
- Les unités de lieu
- Le personnel
- Quel type d'opérations visées?
- Quels sont les protocoles de sécurité ?
- Lister des travaux dangereux

Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

- Cas pratique de mise en situation

Evaluation de fin de formation à distance (1h)
(exercice de mise en situation et/ou quizz)

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, ingénieur de prévention

Informations



2 jours obligatoires (12h)
+ 1h évaluation à distance



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

PREVENIR LES RPS : SENSIBILISATION

PUBLIC CIBLE

Tout agent
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux
- Connaître les indicateurs et facteurs des RPS
- Savoir identifier les signaux faibles des RPS
- Identifier les personnes ressources
- Savoir alerter

CONTENU DE LA FORMATION

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on?

- S'approprier les notions fondamentales : définitions, facteurs de risques, enjeux
- Focus sur les conduites addictives

Les risques psychosociaux : à qui s'adresser?

- Se situer dans le système de prévention et savoir alerter

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

INTERVENANTS

ISST, médecin de prévention, ergonomiste, consultant...

Informations



1 jour obligatoire (6h) +
1h évaluation à distance



Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : e-learning

PREVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS

PUBLIC CIBLE

Tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs aux RPS
- Savoir identifier les indicateurs et les facteurs des RPS
- Identifier les différents niveaux de prévention des RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

INTERVENANTS

ISST, médecin de prévention, ergonomiste, consultant, psychologue du travail

CONTENU DE LA FORMATION

Formation : Jour 1 et 2

- Les enjeux : les RPS comme un enjeu sanitaire majeur
- Le cadre de la réglementation et les acteurs : identifier le cadre juridique et les différents acteurs de la prévention et leur rôle dans la prévention des RPS
- Les moments de l'analyse des risques : les facteurs de risque et l'analyse dynamique de l'organisation du travail, les changements organisationnels, la mise en place et mise à jour du DUER, situation de crise, accident
- Détecter les RPS : les indicateurs des facteurs de risque (manifestations/causes/conséquences), des violences externes au violences internes, du stress au travail à l'épuisement professionnel. Evaluer les facteurs de risque et agir sur les facteurs de risque. Intégrer les RPS au DUER
- Les différents niveaux de prévention : prévention primaire, secondaire, tertiaire. Le rôle des acteurs de la santé

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation : Jour 3

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience

Evaluation prédictive, formative et sommative

Informations



1h préalable e-learning
2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation à distance



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Prérequis : formation à la
prévention RPS



Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

PREVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DEGRADEES

PUBLIC CIBLE

Tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender les changements dans l'organisation du travail
- Savoir se situer en tant qu'acteur de prévention
- Développer sa posture d'écoute face au RPS
- Savoir analyser les situations de RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

INTERVENANTS

Consultant, psychologue du travail

CONTENU DE LA FORMATION

Formation : Jour 1

- Appréhender les mutations organisationnelles : Les apports de la sociologie des organisations : le Lean management, le management par dispositifs, le neo-management... L'Homme au travail : de nouveaux enjeux pour une nouvelle posture. Focus sur la notion d'autonomie
- Etoffer son rôle d'acteur clef de la prévention : Agir en CSA/FS SSCT (restituer, communiquer, etc...), définir des axes prioritaires, leur mise en œuvre et leur suivi
- Développer sa capacité d'écoute et d'analyse des situations de RPS : Écouter, analyser pour mieux appréhender les problématiques et leurs dynamiques sur l'individu, l'organisation et sur le travail. accueillir, accompagner et orienter un collègue. travailler sur une trame de conduite d'entretien

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation : Jour 2

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience
- Levée des derniers questionnements des stagiaires

Evaluation prédictive, formative et sommative

Informations



1h préalable e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation à distance



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Prérequis : formation à la
prévention RPS : outils et moyens



Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

PREVENIR LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN FS SSCT/CSA

PUBLIC CIBLE

Membre de cellule de veille/alerte,
membre FS SSTC/CSA

OBJECTIFS

- Déconstruire les stéréotypes
- Interroger et adapter ses pratiques en CSA/FS SSCT
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action
- Savoir comment réagir et se mobiliser pour prévenir les risques.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences
- Identifier et comprendre : stéréotypes, stratégie des agresseurs, réaction des victimes
- Appréhender la réglementation et l'appliquer en CSA/FS SSCT
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action.
- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant que membre de CSA/FS SSCT

Evaluation formative

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, ISST, médecin de prévention...

Informations



2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

PREVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PREVENTION PRIMAIRE

PUBLIC CIBLE

Membre de cellule de veille/alerte,
membre CSA
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Partager un socle commun et de compréhension des dynamiques de développement des RPS et de développement de la santé et des RPS
- Partager une méthodologie commune en vue de l'élaboration du plan d'action RPS pour une montée en compétence et de la consolidation des membres des cellules veille et alerte

CONTENU DE LA FORMATION

Socle commun

- Identifier le cadre juridique relatif aux RPS
- Savoir identifier les facteurs de risques
- Identifier les impacts des changements organisationnels
- Identifier les manifestations des RPS sur la santé des agents

Méthodologie : basée sur des cas pratiques

- Savoir utiliser les ressources disponibles afin de mesurer et évaluer les RPS
- Savoir mener une analyse en amont des situations de risques à partir des bilans sociaux
- Partager une culture commune sur la question des RPS pour favoriser les conditions de travail

Evaluation prédictive, formative et sommative

INTERVENANTS

Consultant, psychologue, ergonomiste,
médiateur, ISST

Informations



2 jours obligatoires (12h)
+ 1h évaluation à distance



Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

PREVENTEURS : COMMENT AGIR POUR PRESERVER LA SANTE MENTALE ?

PUBLIC CIBLE

Préventeurs, RH, référents, agents, assistants et conseillers de prévention, membres de CSA/ FS SSCT, ISST

OBJECTIFS

- Cette action a pour objectif de former des secouristes en santé mentale. Elle permettra aux agents de :
- Reconnaître les signes et symptômes avant d'agir
- Conseiller et orienter : développer des compétences relationnelles permettant d'aller vers une personne en souffrance psychique
- Donner les méthodes et outils pour se protéger afin d'être en capacité de protéger autrui (« *Savoir se protéger avant de pouvoir protéger* »)
- Repérer les personnes ressources en interne et en externe
- Être dans son rôle et identifier les conduites à tenir

INTERVENANTS

Consultant / psychologue du travail formés aux premiers secours en santé mentale

CONTENU DE LA FORMATION

- Posséder une méthodologie pour savoir comment intervenir en premier secours (et non poser un diagnostic) en situation de crise ou non
- Adopter la bonne posture (écouter sans jugement, rassurer, informer, ...)
- Intervenir sans outrepasser son rôle, sa mission
- Agir en prévention

Informations



3 jours obligatoires (21h)



Modalité pédagogique
Présentiel, exercices mise en pratique et apport théorique



Prérequis : aucun



Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

REDIGER UNE FICHE DE POSTE A PARTIR D'UNE DONNEE DE SECURITE

PUBLIC CIBLE

Assistant ou conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- A partir d'une donnée de sécurité, savoir rédiger une fiche de poste

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences
- Identifier et comprendre : stéréotypes, stratégie des agresseurs, réaction des victimes
- Appréhender la réglementation et l'appliquer en CSA/FS SSCT
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action.
- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant que membre de CSA/FS SSCT

Evaluation formative

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, ingénieur de prévention...

Informations



1 jour obligatoire (6h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

RESPONSABILITES EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL POUR LES MANAGERS ET CHEFS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

PUBLIC CIBLE

chefs de services, managers, directeurs de la fonction publique
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender et prendre la mesure des enjeux liés à la responsabilité civile et pénale de l'encadrant en matière de Santé Sécurité au Travail afin de participer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des agents dans leur travail

INTERVENANTS

Avocats spécialisés en SST dans la FPE

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Identifier les missions, le rôle et l'importance des personnels encadrants dans la prévention et l'application des règles liées à la santé sécurité au Travail
- Comprendre les enjeux de la démarche santé-sécurité au travail
- Se référer et appliquer le cadre législatif et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail applicable à la fonction publique d'Etat
- Appréhender les enjeux liés à la notion de responsabilité civile et pénale incombant aux chefs de services
- Maîtriser le rôle et l'utilisation des outils réglementaires de signalement (registres santé et sécurité au travail et spécial de signalement d'un danger grave et imminent) et d'évaluation des risques professionnels (document unique)
- Maîtriser le positionnement et le rôle des acteurs opérationnels de la prévention (médecine de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail, assistants et conseillers de prévention, psychologues du travail...) et les instances de dialogue social (CSA/FS SSCT)

Evaluation formative

Informations



1 jour obligatoire (6h)



Modalité pédagogique présentiel ou à distance



Prérequis : aucun



Tarif interministériel : sur devis
Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

LE RISQUE AMIANTE

PUBLIC CIBLE

Assistant ou conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Appréhender le risque amiante au regard de l'activité d'assistant et conseiller de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Connaître le risque amiante
- Appréhender le Dossier Technique Amiante
- Méthodologie d'EVRP face au risque amiante
- Co-activité et risque amiante
- Mesure et moyens de prévention

Évaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant

Informations



2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

LA SÛRETE DES AGENTS

PUBLIC CIBLE

Tout préventeur

OBJECTIFS

- Savoir identifier les risques de malveillance
- Identifier les actions spécifiques de prévention à mettre en œuvre au quotidien
- Identifier les acteurs de prévention et leurs responsabilités
- Règles fondamentales et mise en œuvre de la prévention

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant

CONTENU DE LA FORMATION

Interview filmée de M. Loïc Le Gall, Chef de l'unité « Planification de défense » au pôle « défense et sécurité des Ministères Sociaux

- Les généralités liées à la notion de sûreté dans les administrations
- La mise en œuvre des actions de prévention en matière de sûreté

Activité d'auto-formation / intégration des connaissances

- Le cadre réglementaire et les documents de référence en matière de prévention des risques
- Les responsabilités et l'intégration de la notion de sûreté dans l'évaluation des risques professionnels
- Violence quotidienne et menace terroriste : quelles différences et quels enjeux pour les agents de la fonction publique?
- Identification des acteurs de prévention et interdépendance
- Identification des plans de prévention existants

Mise en situation virtuelle

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1h en e-learning



Modalité pédagogique

e-learning

Condition d'accès: ordinateur, connexion internet, casque audio



Prérequis : aucun



Tarif interministériel :

50€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis



Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15



Méthode pédagogique : actionnelle

VISITE DE CSA/FS SSCT

PUBLIC CIBLE

Membre FS SSCT/CSA, assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Améliorer la démarche de prévention à partir des éléments recueillis en visites de CSA/FS SSCT

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant

CONTENU DE LA FORMATION

Savoir préparer une visite de site

- Repérer le cadre réglementaire et s'approprier des outils méthodologiques
- Repérer les droits et obligations du CSA/FS SSCT et de ses membres
- Situer la visite dans l'activité du CSA/FS SSCT
- Construire une grille de visite
- Connaître, savoir identifier les registres et les documents consultables

Participer à une visite de site

- Collecter des données : observer, consulter des documents et mener des entretiens

Les suites de la visite

- Restituer et exploiter la visite : établir un rapport, rédiger une fiche de proposition d'action, identifier la procédure en CSA/FS SSCT
- Intégrer les conclusions de la visite à la démarche de prévention de l'établissement.
- Etablir un tableau des actions engagées et participer à leur suivi.

Evaluation formative et sommative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation à distance



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : aucun



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATIONS ISST

	41	FORMATION INITIALE INTERMINISTERIELLE DES ISST
LE CONTRÔLE DU RISQUE ELECTRIQUE	42	
	43	DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : REGIME ET ENQUÊTE
LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : INTEGRATION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, RECLASSEMENT	44	
	45	L'ISST FACE AUX SITUATIONS DEGRAGEES
LA PREVENTION DES RISQUES TECHNIQUES	46	
	47	RISQUES LIES A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE
LES TRAVAUX REGLEMENTES	48	
	49	FORMATION ACTION : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : COMPRENDRE, AGIR ET PREVENIR

FORMATION INITIALE INTERMINISTERIELLE DES ISST

PUBLIC CIBLE

Inspecteur de santé, sécurité au travail

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux de la préservation de la SST dans la fonction publique et se situer dans son environnement de travail
- Repérer les fondamentaux du métier d'ISST : Identifier sa mission d'inspection et ses liens avec les autres acteurs de la prévention
- Acquérir les bases juridiques, techniques, méthodologiques des interventions en matière de risques au travail
- Acquérir les techniques d'intervention en fonction des publics, des demandes et des besoins, les bases de la communication et du conseil

Le dispositif de professionnalisation des ISST fait l'objet d'une convention tripartite DGAFP/DRH ministère sociaux /INTEFP depuis 2011. La formation est obligatoire et préalable à la prise de poste.

INTERVENANTS

Binôme, ISST, expert, préventeur, consultant...

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Thème 1 : Le cadre juridique et organisationnel de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique
- Thème 2 : La fonction d'inspection santé et sécurité au travail
- Thème 3 : Les risques au travail
- Thème 4 et 5 : Méthodologie de l'intervention des ISST et méthodologie de la visite d'inspection
- Evaluation formative et auto-évaluation (grille de positionnement)

2 stages

- Stage de 2 semaines auprès d'un agent de contrôle en DREETS
- Stage d'une semaine auprès d'un ISST homologue

Formation continuée

Thématiques à définir en fonction des besoins de la promotion

Informations



Durée : 9 semaines en alternance (204h) + 5 jours formation continuée (30h)

La formation s'étale de septembre à juin, alternant travaux sur poste, semaines en présentiel et stages



Modalité pédagogique : présentiel ou à distance



Prérequis : nomination



Tarif : sur devis



Nombre de places min : 10
Nombre de places max : 20



Méthode pédagogique : actionnelle

LE CONTRÔLE DU RISQUE ELECTRIQUE

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux pour mener un contrôle en matière d'électricité
- Identifier les différentes configurations du risque électrique
- S'approprier la réglementation et ses évolutions récentes
- Lire, interpréter et exploiter un rapport de vérification

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Les fondamentaux en électricité
- Le risque électrique et la réglementation : architecture de la réglementation
- Evolutions du cadre réglementaire depuis les changements fondamentaux de l'année 2011
- Savoir lire un rapport de vérification : méthodes d'analyse
- La nécessité de « lecture » critique : savoir détecter les risques majeurs
- Savoir exploiter un rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INTERVENANTS

Ingénieur de prévention des risques,
ISST confirmé

Informations



2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : REGIME ET ENQUÊTE

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- S'approprier les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)
- Appréhender la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
- Identifier le rôle du CSA/FS SSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative
- Impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

CONTENU DE LA FORMATION

Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Identifier la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Identifier le registre des DGI
- S'approprier l'outil

Réaliser une enquête DGI en CSA/FS SSCT

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail du CSA/FS SSCT sur le règlement intérieur
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1 jour obligatoire (6h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : INTEGRATION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, RECLASSEMENT

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée
- Définir son rôle d'ISST en matière de prise en compte du handicap au travail
- Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

INTERVENANTS

Conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h20)

- S'interroger sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Formation

- Mesurer les enjeux de la démarche de prévention des risques professionnels pour les personnes en situation de handicap
- Connaître l'évolution du cadre légal
- Cerner le rôle de l'ISST en matière de situations de handicap
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Faire des préconisations prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative (quizz)

Informations



1h20 préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel : sur devis
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

L'ISST FACE AUX SITUATIONS DEGRAGEES

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Faciliter le développement d'une identité professionnelle : Faire émerger des repères professionnels transverses
- Analyser des cas concrets pour faire ressortir la réalité du travail
- Restituer les pratiques dans le système SST

INTERVENANTS

Consultant, psychologue du travail
spécialisé en animation de groupe

CONTENU DE LA FORMATION

Formation : Jour 1

- Clarification des notions : (situations difficiles, dégradées. Médiation/conciliation/arbitrage)
- Typologie et identification des différentes situations dégradées auxquelles fait face l'ISST

Formation : Jour 2

- Mise en pratique de l'exercice du rôle et fonctions de l'ISST à travers ces mises en situation : repères, gestes professionnels
- Identification des outils mobilisés et remontées des besoins, des manques

Formation : Jour 3

- Retour des stagiaires sur une situation conflictuelle éprouvée : quels outils, gestes, repères... mobilisés

Evaluation formative (exercice de mise en situation)

Informations



2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

LA PREVENTION DES RISQUES TECHNIQUES

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Identifier les principes généraux sur le risque en question
- Mesurer les risques encourus, exposition au risque, probabilité accident
- Appréhender les éléments réglementaires concernant le risque
- « Agir » en tant qu'ISST, faire des recommandations, et proposer des mesures de préventions adaptées

INTERVENANTS

ISST, expert, ingénieur

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

Risques au choix

Quelques exemples de Risques
Agressions et d'incivilités ▪ Ambiance thermique ▪ Amiante ▪ Risques biologiques et sanitaires ▪ Bruit ▪ Chute de plain-pied ▪ Chute de hauteur ▪ Chimique ▪ Conception et aménagement des locaux ▪ Conduites addictives ▪ Eclairage ▪ Entreprises extérieures ▪ Equipements de travail ▪ Electrique, rayonnement ▪ Incendie, explosion ▪ Majeurs ▪ Routier ▪ RPS ▪ TMS ▪

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1 ou 2 jours obligatoires (12h)
selon la demande



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

RISQUES LIES A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Identifier les différentes catégories d'appareils et accessoires de levage
- Identifier les risques liés à l'utilisation des appareils et accessoires de levage
- Identifier et appliquer la réglementation spécifique
- Lire des rapports de vérification et les exploiter
- Appréhender la méthodologie de contrôle

INTERVENANTS

ISST, ingénieur de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Identification des équipements servant au levage
- Les familles d'équipement technique. Levage – Utilité – Vocabulaire
- Identification des principaux composants
- Appréhender les risques liés à l'utilisation des équipements de levage
- Accidentologie des équipements de levage
- Réglementation relative à l'installation, à l'implantation et à l'organisation
- Réglementation relative aux vérifications et à la conduite
- L'exploitation du rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

LES TRAVAUX REGLEMENTES

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Être en capacité d'identifier les enjeux de la réglementation en termes de prévention et d'organisation du travail
- Percevoir le cadre de l'apprentissage dans la fonction publique d'état
- Situer l'action de l'ISST dans la préservation de la santé
- Maîtriser les règles régissant la procédure de déclaration de dérogation et les modalités conditionnant l'efficacité de l'action des ISST
- Conseiller les établissements sur l'évaluation des risques et la démarche de prévention

INTERVENANTS

ISST confirmé, membre de la CARSAT

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- Présentation de la campagne de recrutement d'apprentis dans la fonction publique d'Etat et enjeux de santé, sécurité au travail
- Identifier la procédure de dérogation aux « travaux réglementés » dans la fonction publique d'Etat : le dispositif réglementaire et les conditions d'application
- Pratiques et problématiques de construction d'une action de prévention de la santé des travailleurs mineurs : regards croisés
- Rôle et missions de la CARSAT et du service de prévention
- Favoriser l'accueil des jeunes et nouveaux embauchés : la démarche « synergie »
- Identifier les outils en ligne et la formation des tuteurs
- La démarche globale d'évaluation des risques dans les établissements d'accueil de jeunes travailleurs ou de nouveaux arrivants
- Questions ouvertes et débats

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



1 jour obligatoire (6h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION ACTION : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : COMPRENDRE, AGIR ET PREVENIR

PUBLIC CIBLE

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

OBJECTIFS

- Déconstruire les stéréotypes
- Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action
- Savoir comment réagir et se mobiliser pour prévenir et impulser une dynamique d'action au sein des organisations

INTERVENANTS

ISST, expert, acteur de la prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (45 min)

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences

Formation

- Identifier et comprendre : stéréotypes, stratégie des agresseurs, réaction des victimes
- Appréhender la réglementation et l'appliquer dans sa pratique professionnelle
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action.
- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant qu'ISST pour prévenir : interroger et adapter ses pratiques professionnelles ;
- Impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Informations



45min préalables en e-learning
2 jours obligatoires (12h)



Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis



Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance



Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15



Prérequis : formation initiale



Méthode pédagogique : actionnelle

Définitions

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), Siret n° 130 000 136 000 15 - Code APE : 8411 Z.

Les termes utilisés dans les présentes, auront la définition suivante : Client : le client identifié dans le bon de commande et/ou convention / Contrat : le contrat découlant de la commande.

Article 1 : Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 : Documents contractuels

Le Client confirme avoir pris connaissance du programme et de l'organisation de la prestation.

Dans le cas d'activité de formation, lors de la validation de l'organisation de la formation, l'INTEFP fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle sous format dématérialisé.

Le Client s'engage à retourner à l'INTEFP dans les plus brefs délais et avant la clôture des inscriptions un exemplaire signé et portant son cachet commercial (selon la typologie des formations, une avance peut être demandée lors de la validation de la convention – cf. article 3).

Une facture est adressée en fin de formation ou selon un calendrier de facturation prévu dans la convention.

Une attestation de présence au stage est adressée au stagiaire à la fin de la session de formation au regard de la feuille de présence.

Article 3 : Avance

Avant la prestation, une avance d'un montant forfaitaire fixé à 30% du tarif total de la prestation peut être demandée et sera établie à l'ordre de l'INTEFP, joint au contrat. Cette avance sera restituée à son signataire lors du règlement de la facture par le client.

Article 4 : Prix, facturation et règlements

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. En cas d'hébergement et de transport, les règles applicables seront précisées dans la convention de formation et les prix définis distinctement de ceux liés aux frais pédagogiques. La TVA appliquée est celle en vigueur. Les factures sont émises soit à l'issue de chaque prestation, soit à l'issue de chaque étape de la prestation. Les factures sont payables à l'ordre de l'INTEFP à réception de la facture selon les modalités financières fixées dans la convention de formation.

Article 5 : Pénalités de retard

Toute somme non payée 45 jours après réception de la facture donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal plus 8 points majoré de 40 euros forfaitaires. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

Article 6 : Conditions de report

Le Client s'engage à avertir l'INTEFP au plus tard 21 jours calendaires avant l'intervention de toute demande de report. Passé ce délai, l'INTEFP se réserve le droit de facturer au Client les frais de report suivants :

- 21 jours à 15 jours ouvrés avant la date d'intervention 30 % du coût de la prestation,

- 14 jours à 7 jours ouvrés avant la date d'intervention 60 % du coût de la prestation,

- 6 jours à 1 jour ouvrés avant la date d'intervention l'intégralité du prix de la prestation.

De plus, les frais de déplacement et d'hébergement non remboursables déjà engagés au moment du report seront remboursés par le Client sur présentation des justificatifs.

Article 7 : Annulation de stage en cas de prestation de formation

En cas de nombre insuffisant de participant, l'INTEFP se réserve le droit d'annuler ou de décaler une session jusqu'à 10 jours calendaires avant le début de la formation. De nouvelles dates seront alors transmises au Client.

Article 8 : Force majeure

Les cas de force majeure (reconnus comme tels par la jurisprudence des cours et tribunaux français) suspendront les obligations des Parties affectées par ces cas de force majeure ; Si leurs effets durent plus de trente jours, la Commande et/ou le Contrat pourra être résolu/résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans frais ni indemnité d'aucune sorte de part et d'autre.

Article 9 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'INTEFP en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'INTEFP pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à l'INTEFP afin de s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'INTEFP.

Article 10 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à traiter, de manière strictement confidentielle, les termes du Bon de Commande, du Contrat, et toutes les informations, qu'elles se seront communiquées, et celles dont elles auront eu ou pris connaissance à l'occasion de la Commande et du Contrat, qui auraient été signalées comme confidentielles ou qui par leur nature ou leur contexte doivent être considérées comme confidentielles.

Article 11 : Renonciation

Le fait pour l'INTEFP de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 12 : Droit applicable et règlements des différends

Le droit applicable à la Commande et au Contrat est le droit français à l'exclusion des règles de conflits de lois. Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la Commande et du Contrat, non résolu à l'amiable entre les Parties dans un délai de deux mois à compter de la survenance du différend, pourra être soumis aux Tribunaux compétents dans le ressort duquel se trouve le siège social de l'INTEFP.

Article 13 : Election de domicile

L'élection de domicile est faite par l'INTEFP à son siège social au :

1498 Route de Sain Bel

69280 MARCY L'ETOILE

CONTACTS



Établissement public à caractère administratif
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
82 69 09369 69
auprès de la
Préfecture de la région Rhône Alpes
le 08 décembre 2006

SERVICE DES ACTIONS EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION
PUBLIQUE
1498 ROUTE DE SAIN BEL 69280 MARCY L'ÉTOILE
MAIL INSTITUTIONNEL : INTEFP.POLEPARTENARIAT@TRAVAIL.GOUV.FR

CONTACTS

VIRGINIE GERMAIN-LOBROT
CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS SST
04 78 87 47 25
VIRGINIE.LOBROT@TRAVAIL.GOUV.FR

CATHERINE LINARES
RESPONSABLE DE PROJET ISST
04 78 87 49 90
CATHERINE.LINARES@TRAVAIL.GOUV.FR

LEA HOLYST
ASSISTANTE DE FORMATION
04 78 87 47 85
LEA.HOLYST@TRAVAIL.GOUV.FR